



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2025 - 20**

---

L'an deux mille vingt-cinq, **le vingt-huit janvier**, à 18h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt et un janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, à Vourles, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Christiane CONSTANT

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 25

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 12

Nombre de conseillers communautaires absents : 0

### PRESENTS :

MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Mme Josiane CHAPUS, M. Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, MM. Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, M. Alain GARDETTE, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Valérie GRILLON, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, Mmes Claire REBOUL, Catherine STARON.

### ABSENTS REPRESENTES :

Mme Monia BEN SLAMA donne pouvoir à Mme Laurence BEUGRAS  
Mme Agnès BERAL donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON  
M. Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Mme Martine MORELLON  
Mme Marie DECHESNE donne pouvoir à M. Jean-Philippe GILLET  
M. Ernest FRANCO donne pouvoir à Mme Pascale MILLOT  
Mme Patricia GRANGE donne pouvoir à M. Damien COMBET  
Mme Corinne JEANJEAN donne pouvoir à M. Pierre FOUILLAND  
M. Grégory NOWAK donne pouvoir à M. Jérôme CROZET  
M. Jean-François PERRAUD donne pouvoir à Mme Claire REBOUL  
Mme Céline ROTHEA donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN  
Mme Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à Mme Christine MARCILLIERE  
M. Roland WILPUTTE donne pouvoir à Mme Christiane CONSTANT

### ABSENTS :

Néant

*Publiée le 03 février 2025*

**Objet : Acquisitions foncières – Secteur Gare de Brignais – Acquisition tènement  
Deux Fleuves**

---

Vu le rapport établi par M. Guy Boisserin :

La CCVG, dans le cadre de son projet immobilier prévu dans le secteur de la Gare à Brignais, s'est rapprochée de la SAS DEUX FLEUVES, propriétaire effectif d'une partie des tènements situés Avenue Simone Veil / Route d'Irigny.

La SAS DEUX FLEUVES cède à l'EPCI les tènements en vue de la réalisation d'une opération tertiaire (tiers-lieu économique + bureau administratif et privé).

La cession concerne un terrain nu constitué de trois parcelles cadastrales.

Après consultation des services des Domaines (DGFIP), la CCVG procède donc à l'acquisition de ces parcelles à la SAS DEUX FLEUVES selon les surfaces et les montants suivants :

Commune	Parcelles	Contenance cadastrale	Prix
Brignais – Lieu-dit Route D'Irigny – Avenue Simone Veil	BD 0228	139 m <sup>2</sup>	150 000,00 €
	BD 0235	30 m <sup>2</sup>	
	BD 0263	32 m <sup>2</sup>	
		201 m <sup>2</sup>	<b>150 000,00 €</b>

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

**APPROUVE l'acquisition des parcelles listées ci-avant,**

**AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents nécessaires aux transactions,**

**DIT que les crédits sont inscrits au budget.**

Extrait certifié conforme,

1

---

<sup>1</sup> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)